

Nos références à rappeler : 176770/R - FEDERATION DE LA MANCHE DES CLUBS DE RETRAITES

> Conditions Particulières Protection juridique des associations

N° Contrat C2026-2477

Conformément à votre accord sur notre proposition n° P20251029-169 et selon les conditions générales ASSURANCE DES ASSOCIATIONS (ADA_CG_PJASSO_03(02_2023)), et de la convention assistance (CONVENTION_IJ_ASSOCIATIONS_02(02_2023)), dont la Personne Morale Souscriptrice reconnaît avoir pris connaissance.

SMACL Assurances assure à compter du 01/01/2026 :

Votre structure	
Raison sociale :	FEDERATION DE LA MANCHE DES CLUBS DE RETRAITES
Adresse :	SITE ASSOCIATIF DE L AURORE 9002 AVENUE DES SYCOMORES 50000 ST LO
Téléphone :	02 33 57 82 54
Courriel :	feder-clubs-retraites@orange.fr

Votre représentant	
Identité :	Monsieur LECOMTE PATRICK
Date et lieu de naissance :	05/08/1955
En qualité de :	Président
Adresse :	FEDERATION MANCHE DES CLUBS RETRAITES SITE ASSOCIATIF DE L AURORE 9002 AVENUE DES SYCOMORES 50000 ST LO
Téléphone :	02 33 57 82 54 / 06 07 98 19 90
Courriel :	feder-clubs-retraites@orange.fr

Vos activités			
Type de structure :	Association loi 1901 et association de droit local		
Secteur d'activité :	ACTION SOCIO CULTURELLE		
Activité :	Comités des fêtes, Foyers ruraux, clubs de troisième âge		
Catégorie juridique :	Association déclarée	Code APE :	94.99Z
N° RNA : Répertoire National des Associations		Budget de fonctionnement annuel :	115 000 €
Nombre d'adhérents :	13732	Nombre de salariés rémunérés par CEA ou GUSO :	0

> Rappel de vos besoins et exigences

Vos déclarations :

- Souhaitez-vous bénéficier d'une protection juridique ? **Oui**

> Vos garanties

Sur la base des informations que vous avez communiquées au conseiller Crédit Agricole, l'offre que vous avez retenue est celle déclinée ci-dessous.

Garanties	Plafond de garantie (1)	Cotisation annuelle TTC
Information juridique	Selon convention	31,50 €
Protection juridique	25000 € par litige et selon application du barème	

L'association est assurée pour les litiges liés à la consommation, l'administration, la défense pénale et la protection des locaux.

Sous réserve de l'application des seuils d'intervention (2) suivants :

- amiable 200 €,
- action judiciaire 500 €

(1) Les montants des garanties ne sont pas indexés.

(2) Seuil d'intervention : enjeu financier du litige au delà duquel la garantie protection juridique intervient.

Dispositions

1. Dispositions Générales

1.1. ASSURES

Est déclarée assurée : La FEDERATION DE LA MANCHE DES CLUBS DES RETRAITES.

1.2. Exonération de taxe sur les conventions d'assurance

La Personne Morale déclare ne pas répondre aux conditions requises pour l'application du paragraphe 2 de l'article 995, du I de l'article 1066 et de l'article 1067 du Code Général des Impôts concernant l'exonération de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances, pour les Personnes Morales consacrant tout ou partie de leur activité à l'aide sociale ou à l'assistance et la protection de l'enfance.

En conséquence, il est procédé à la perception de cette taxe.

> Vos services inclus

1.1. Espace assuré

Outil internet de déclaration des sinistres en ligne et consultation des dossiers IARD

Nous mettons gratuitement à votre disposition un outil internet permettant la déclaration de vos dossiers sinistres via un espace sécurisé. Vous pouvez obtenir immédiatement votre accusé réception, les coordonnées de votre interlocuteur dédié et ajouter par téléchargement les pièces nécessaires à la gestion de votre dossier.

Déclarez, complétez et consultez vos dossiers directement sur www.smacl.fr. Un code d'accès vous garantit la confidentialité de vos données.

Mes tableaux de bord

Cet outil permet de consulter l'état de votre sinistralité sous formes de graphiques et indicateurs et d'exporter la liste de l'ensemble de vos sinistres sous format Excel.

Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale

L'observatoire SMACL des risques de la vie territoriale facilite votre veille juridique grâce à des analyses de jurisprudence et à une sélection quotidienne de textes parus au journal officiel qui intéressent les collectivités territoriales et les associations. Ce service est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

> Rappel de votre cotisation Protection juridique des associations

La cotisation annuelle est calculée sur la base des garanties et des options souscrites.

Contrat	Indice	Cotisation annuelle TTC	Cotisation proratisée TTC Du 01/01/2026 au 31/12/2026
Protection juridique des associations	FFB 1180,80	31,50 €	31,50 €
TOTAL TTC		31,50 €	31,50 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toutes natures au regard de la fiscalité applicable à la date d'émission du présent document.

Le contrat est tacitement reconduit d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties, notifiée par lettre recommandée à l'autre partie, 1 mois au moins avant l'échéance annuelle fixée au 1er janvier.

Seuls sont libératoires les règlements effectués auprès de SMACL Assurances

Fait à Niort, le 18 novembre 2025

Pour la personne morale souscriptrice, Fait à <u>Saint-Lô</u>, le <u>18 / 11 / 2025</u> Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ») Bon pour accord 	Pour SMACL Assurances, Le Directeur Général Patrick BLANCHARD 
--	--

Réclamations

Pour toute réclamation, vous pouvez nous solliciter selon l'une des modalités suivantes :

- par l'envoi du formulaire disponible sur le site internet <https://www.smacl.fr/reclamations>,
- par courrier postal adressé à :
 - SMACL Assurances SA, Direction Marchés-Réclamations, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat,
 - SMACL Assurances SA, Direction Indemnisations-Réclamations, TSA 67211, 79060 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre.

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, nous vous adresserons un accusé de réception dans les dix (10) jours ouvrables et vous apporterons une réponse dans un délai de deux (2) mois.

Vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance :

- Sans délai, si notre réponse écrite ne vous apporte pas satisfaction,
- En l'absence de réponse de notre part, à l'issue d'un délai de deux mois après l'envoi de votre réclamation écrite.

Le Médiateur de l'Assurance peut être saisi selon l'une des modalités suivantes :

- par internet www.mediation-assurance.org ;
- par courrier adressé à La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09.

Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulé de la procédure de médiation figurent sur la Charte de « La Médiation de l'Assurance » disponible sur le site internet de la Médiation de l'Assurance.

SMACL Assurances et SMACL Assurances SA, en qualité de responsables conjoints du traitement, recueillent et utilisent les données personnelles de vos représentants et correspondants pour la souscription, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance. Les données de vos représentants peuvent également être traitées dans le cadre de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude mis en œuvre dans l'intérêt légitime de SMACL Assurances, SMACL Assurances SA et de leurs assurés. Enfin, les données personnelles de vos représentants et correspondants peuvent être utilisées dans l'intérêt légitime de SMACL Assurances et SMACL Assurances SA pour effectuer des opérations relatives à la gestion des prospects.

Pour plus d'informations sur l'utilisation des données de vos représentants et correspondants ou l'exercice de leurs droits (accès, rectification, opposition, etc.), consultez notre espace dédié "Données personnelles" sur notre site internet (www.smacl.fr/donnees-personnelles) ou contactez le Délégué à la protection des données : protectiondesdonnees@smacl.fr

